



---

Le service de validation du permis de chasser est ouvert !

**VALIDER MON PERMIS  
EN LIGNE**

**Au regard de la situation sanitaire liée au Covid-19 et des mesures sanitaires associées, nous vous invitons à privilégier le service de e.validation ou en cas d'impossibilité l'envoi par la poste.**

**Validation en ligne par internet**

**Nous vous recommandons la e.validation, simple, rapide et sécurisée !**

**Disponible à partir du 2 juin 2020**

**65,5% des chasseurs marnais l'utilisent déjà, pourquoi pas vous ?**

**Munissez-vous de votre numéro identifiant à 14 chiffres (numéro sous le code barre de votre ancienne validation).**

Connectez-vous sur notre site internet [www.fdc51.com](http://www.fdc51.com) puis cliquez sur "validation permis" en haut à droite de la page d'accueil du site.

Une fois connecté laissez-vous guider.

- Vous pourrez imprimer **chez vous ou téléchargez le e-titre sur votre smartphone**,
- Le carnet bécasse est envoyé ensuite par courrier ou bien dématérialisé via l'application [CHASSADAPT](#) à télécharger sur votre smartphone (choisir l'option). Si vous n'en souhaitez pas, il faudra le signaler également,
- Le paiement par carte bancaire est **sécurisé**,
- **Ce service n'est pas accessible aux nouveaux chasseurs qui réalisent par conséquent leur 1ère validation ([tarifs préférentiels](#)).**

Aucune annulation de paiement par carte bancaire ni aucune modification (en particulier de dates de temporaires) n'est acceptée pour une e.validation.

*Toutes les validations du permis de chasser sont soumises automatiquement au contrôle FINIADA (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes).*

## Validation par courrier

Si vous souhaitez renouveler votre validation du permis de chasser pour la campagne 2020-2021 par courrier, nous vous invitons à nous retourner le bon de commande que vous avez reçu avec la revue trimestrielle "le chasseur de la Marne" du mois de juin ou à le [télécharger](#) avec sa notice explicative 2020-2021 ainsi que la [Notice Assurance](#). Tous les documents sont disponibles dans la rubrique [téléchargement](#) / permis de chasser / validation permis de chasser.

Merci de lire attentivement les instructions ci-dessous avant de renvoyer votre demande de validation accompagnée du règlement.

- le bon de commande doit être **vérifié, complété, signé et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « REGIE CHASSE 51 » dans l'enveloppe retour prévue à cet effet**
- Si vous chassez dans les départements 57, 67, 68, vous devez vous acquitter de la contribution sanglier "droit local".
- Pour le carnet bécasse, n'oubliez pas de cocher la case correspondante à votre choix : papier, dématérialisé via CHASSADAPT ou aucun carnet.

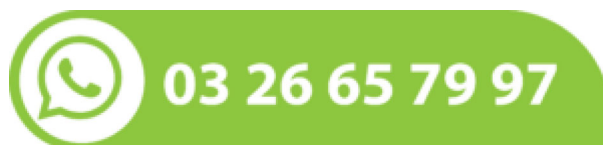
N'oubliez pas (si cela n'est pas encore fait) de nous retourner avant le 30 juin votre carnet de la saison 2019-2020, faute de quoi nous ne pourrions pas vous en remettre

un nouveau.

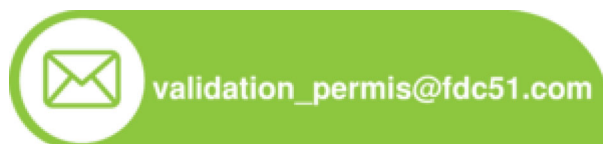
*Toutes les validations du permis de chasser sont soumises automatiquement au contrôle FINIADA (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes).*

**Pour tout renseignement, nous vous invitons à nous contacter sur la ligne téléphonique dédiée ou par email :**

**Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.**



**ou**



## Assurance Chasse

**RAPPEL :** La SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE CHASSE est obligatoire et vous devez présenter l'attestation avec votre permis et votre validation en cas de contrôle. Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance RC chasse obligatoire en même temps que votre validation au tarif annuel de 21€ TTC. Une attestation sera alors imprimée sur votre validation annuelle.

Pour toute question relative à la RC Chasse, nous vous invitons à contacter directement notre partenaire BENARD, SEVESTRE et BOREL ASSURANCES **au 01.60.09.43.43.**

Sinon, pensez à renouveler votre contrat auprès de votre assureur habituel.

**Toute l'équipe de la FDCM vous souhaite une excellente saison de chasse !**

Se désinscrire | Gérer l'abonnement  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne  
Maison de la Chasse et de la Nature  
RD 5 - Lieu dit le Mont Choisy - Fagnières  
CS 90166  
51035 Châlons-en-Champagne cedex

